

Au fil du Ru

Février 2026 - N° 64

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmanais.



Le mandat municipal 2020-2026 se termine dans quelques jours et cet exemplaire du Fil du Ru vous informe des dernières actions effectuées et actualités sur notre commune depuis la parution du dernier journal.

Paraissant en période électorale, ce journal est donc volontairement factuel et n'évoque aucun projet qui ne soit déjà engagé. Il ne constitue donc pas un élément de propagande politique.

Le premier tour des élections municipales est tout proche, il se tiendra dimanche 15 mars à la maison des associations.

Le bureau de vote sera ouvert à partir de 8h du matin et fermera à 18 h avant que ne se tienne le dépouillement.

Cette année, la forme du scrutin a changé, il n'est plus possible de panacher, les candidats se présentent par liste et le vote est pour une liste ou une autre.

Toute annotation sur le bulletin de vote le rendra nul.

Compte tenu que seules deux listes se sont déclarées candidates, il est vraisemblable qu'il n'y ait qu'un seul tour de scrutin,

il est donc important de voter dès le premier tour, le 15 Mars

ou donner procuration.

L'expression démocratique est un des fondements de notre société et de notre liberté, voter est un droit mais c'est également un devoir civique.

Quels que soient vos idées et votre choix - ALLEZ VOTER !

Bonne lecture !

**Jean-Jacques Bernard,
Maire**

Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Vie locale	2
Vie sociale	3
Travaux	4
Vie civique	4
Dates à venir	5
Conseil Municipal	6
Contacts	8

VIE LOCALE

VŒUX DU MAIRE



Le samedi 24 janvier s'est tenue la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. Plus d'une centaine d'habitants étaient venus partager ce moment de convivialité et s'informer sur la vie communale.



A cette occasion, monsieur le Maire dont les propos devaient se limiter au réalisé - période pré-électorale oblige - est revenu sur le mandat et les difficultés rencontrées dans la gestion des communes durant ces six dernières années avant d'évoquer les dernières réalisations sur la commune comme l'église, le lavoir ou les opérations de voirie faites conjointement avec la CCPM.

Un point particulier a été fait pour saluer les actions d'animation proposées par les associations et qui rythment l'année.

Chacun pouvait, à l'aide du diaporama projeté, se rendre compte des réalisations et actions mises en œuvre, tant par la mairie que par les bénévoles des différentes associations dont les missions font vivre la commune.

S'en sont suivis les discours du Président de la CCPM monsieur Jean-Marie Albouy, puis de notre député monsieur Jean-Louis Thieriot.



M. Le Maire a eu l'honneur de remettre la médaille Grand Or pour 42 années de travail à Mme Nadia Chianèse, une habitante bien connue dans la commune.



M. Joel Blanchot s'est vu remettre la médaille communale pour 18 ans de mandat au sein du conseil municipal

Au terme, les nombreuses personnes présentes se sont retrouvées autour d'une part de galette et d'un verre pour échanger sur le devenir et ce qui continuera de rythmer la commune.



CÉRÉMONIE DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le samedi 7 février s'est tenue la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants sur la commune.



Trois familles parmi les neuf familles conviées étaient présentes, accueillies par M. Le Maire, des membres du Conseil Municipal et des représentants des associations de la commune.

M. Le Maire a engagé la cérémonie par une présentation de la commune, de son histoire, des services et actions pour l'habitant pour ensuite présenter les élus et les membres des associations qui interviennent sur le territoire.

S'en est suivi un temps d'échange qui a permis de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux habitants en leur remettant un sac contenant le livret d'accueil de la commune ainsi que différents documents et cadeaux.

Un vin d'honneur est venu clôturer cette matinée de rencontres.



VIE LOCALE

RESTAURATION SCOLAIRE ET MERCOSUR

Interrogé dernièrement par les parents d'élèves sur le positionnement du syndicat des écoles au sujet de l'alimentation scolaire et notamment au regard des dispositions du Mercosur, le président du syndicat des écoles, M. Bernard a entamé sa réponse en notant que la situation du projet Mercosur était suivie mais actuellement dans les mains de la justice européenne et que la France y était opposée.

Il a ensuite tenu à rappeler que la loi « Egalim » impose un cadre très contrôlé sur les approvisionnements des cantines scolaires et que le syndicat des écoles du Bresmont a fait le choix d'une ali-

mentation de proximité (Seine-et-Marne, Yonne, Ile de France), pour offrir des produits (fruits, légumes, volailles, laitiers) de qualité pour les élèves demi-pensionnaires.

De plus, ce marché de restauration va plus loin que la loi dans les critères de production biologique des aliments, en dépassant largement les pourcentages imposés.

La collectivité poursuit ainsi l'objectif d'assurer une éducation au goût pour nos enfants et de soutenir l'agriculture locale.



VIE SOCIALE

REPAS ANIM'ESMANS

Le jeudi 8 janvier, les joueurs habituels des « après-midi d'Anim'Esmans » se sont retrouvés une fois encore autour d'une très jolie table de fête et d'un repas sympathique organisé par le groupe afin de bien commencer cette nouvelle année.

Comme toujours, ce moment a été fortement apprécié par toutes et tous et s'est déroulé dans une ambiance festive, joyeuse et conviviale.

Bonne continuation à cette activité qui rassemble les habitants autour de loisirs et aux bénévoles toujours présents.

Et si vous recherchez de la chaleur et la joie, venez nous retrouver !



LA GALETTE pour le multi-sport enfants

Le mercredi 14 janvier, à l'issue de la séance multi-sport enfants, M. le Maire nous a fait l'honneur d'être présent pour partager la galette des rois avec les enfants, leurs parents et les bénévoles de l'ASL.

Les enfants se sont vu remettre à cette occasion une casquette et un t-shirt à l'effigie de l'ASL.



Ils étaient tous ravis de ces cadeaux qu'ils vont pouvoir porter tout au long de l'année.

Merci aux bénévoles de l'ASL pour cette initiative qui a réuni petits et grands dans une atmosphère amicale



CHANDELEUR ANIM'ESMANS

Après le sérieux des parties de belote, tarot et jeux de société divers et variés, place aux crêpes ce jeudi 5 février !

Tous les habitués du jeudi après-midi "Anim'ESMANS" ont pu déguster, dans une superbe ambiance, ce délicieux goûter maison au sucre, chocolat et confiture.

Et si vous recherchez de la chaleur et la joie, venez nous retrouver !



TRAVAUX

Allée Guillaume Briçonnet

Les piétons rencontraient « quelques difficultés » à cheminer d'une façon stable dès l'arrivée de la période pluvieuse sur l'allée créée entre l'église et l'école pour l'accès sécurisé des enfants depuis et/ou vers le cœur du village.

Après analyse du phénomène, il s'est avéré que l'entreprise missionnée pour la réalisation des travaux avait utilisé par erreur du calcaire compacté, ce qui rendait la surface du chemin quasi étanche générant une pellicule glissante.

Cette entreprise a donc pris à sa charge le décapage complet puis la mise en œuvre du bon matériau, à l'identique de celui utilisé pour l'allée autour de l'église : les travaux auraient sans doute été réalisés plus rapidement si la météo avait été plus clémente.



Afin d'y renforcer la sécurité des piétons, comme signalé par les panneaux mis en place, un arrêté municipal interdit la circulation à toute forme de 2 roues, motorisées ou non, sur cette allée.

Des travaux pour le remplacement de la partie enherbée à l'extrémité de l'allée, côté école, par un revêtement enrobé devraient être réalisés prochainement (cela figure aux interventions à charge de la CCPM depuis le mois d'août 2025 – relance faite récemment lors du passage sur la commune de son Président).



Parking « bis » de l'école

Patience et longueur de temps font mieux que force ni que rage !

Le parking « bis » de l'école, utilisé également pour le stationnement des usagers du parc, a été récemment remis en état par la mise en œuvre de grave ciment afin de supprimer les nids de poule devenus des nids de dinde ..

Il aura fallu une ultime relance faite dernièrement lors de la visite de son Président pour que cette intervention, demandée en avril 2024 à la CCPM en charge de ces travaux, soit enfin réalisée.

La prochaine étape sera la minéralisation.



Terrain de pétanque



Le terrain de pétanque s'est refait une beauté début février. Avec les beaux jours qui arrivent, n'hésitez pas à venir pour un moment de détente entre amis ou voisins.

Noue à la maison des Associations

Suite à la coulée des eaux pluviales venues des terres agricoles, il était nécessaire de reprendre le profilage de la noue à la maison des Associations.

Ceci a été réalisé par nos services techniques.

D'autres exutoires des eaux pluviales au sein du village ont également été repris.



RECENSEMENT

Bientôt 16 ans? Pensez au recensement !

Il s'agit d'une Obligation légale.

Pour qui ? Tous les français âgés de 16 ans.

Pour quoi ? Grâce au recensement : inscription d'office sur les listes électorales / convocation en JDC / possibilité de s'inscrire aux concours et aux examens / possibilité de passer le permis de conduire.

Comment ? Rendez-vous en mairie ou sur www.service-public.fr



ELECTIONS MUNICIPALES

**Comme vous le savez, les dimanche 15 et 22 mars
auront lieu les élections municipales.**

**ATTENTION,**

cette année, le mode de vote change pour les communes de moins de 1 000 habitants :

LE PANACHAGE EST SUPPRIMÉ !

**RAYER, AJOUTER DES NOMS,
MODIFIER L'ORDRE DE PRÉSENTATION**

REND LE BULLETIN NUL.

Donc votre bulletin ne comptera pas si vous écrivez dessus !
De même si vous le froissez où le déchirez.

Chaque électeur devra simplement mettre son bulletin de vote
SANS ANNOTATION dans l'enveloppe pour donner sa voix
à une liste.



Municipales : quel mode de scrutin pour les communes de moins de 1 000 habitants ?



Liste composée d'un seuil minimum de candidats
(en fonction de la taille de la commune)

Une liste peut compter jusqu'à 2 candidats de moins par rapport
à l'effectif théorique du conseil municipal.

Panachage interdit (impossibilité de rayer des noms)

Alternance stricte femme/homme ou inversement

Exemple : pour une commune de 400 habitants
→ élection de 11 conseillers municipaux

2 listes A et B



1^{er} TOUR

La liste A
a la majorité absolue >
elle obtient la majorité des
sièges (prime majoritaire),
soit 6 sièges.



Les 5 sièges restants
sont répartis à la représentation
proportionnelle à la plus forte
moyenne entre la
liste A et la liste B
(si elle a obtenu plus de 5%
des suffrages exprimés).

2nd TOUR

Sans
majorité
absolue

Mêmes règles
de répartition
que pour le 1^{er} tour :
prime majoritaire pour la
liste arrivée en tête,
représentation proportionnelle.

Pour se maintenir au 2^d tour,
les listes doivent avoir obtenu
plus de 10% des suffrages
exprimés au 1^{er} tour.

Les listes qui ont obtenu plus
de 5% peuvent fusionner.

© DILA 2025

CALENDRIER 2026 : Dates à retenir

	DIMANCHES 15 et 22 MARS	Elections municipales	Maison des Associations
	MERCREDI 19 MARS	Journée du Souvenir	Place de la Mairie
	LUNDI 6 AVRIL	Chasse aux œufs organisée par le Comité des Fêtes d'Esmans	Salle polyvalente E.OMICI
	SAMEDI 18 AVRIL	Soirée concert organisée par le Comité des Fêtes	Salle polyvalente E.OMICI

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JANVIER 2026 à 20 h 30

Présidence : M. Jean-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VIGNOLI, MM DELA- LANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : M. BLANCHOT.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**BILAN DE LA CONCERTATION
PRELABLE DU PROJET DE MISE EN COM-
PATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBA-
NISME**

à l'unanimité,

TIRE un bilan favorable de la concertation préala- ble relative à la Mise En Compatibilité sur déclara- tion de projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'ESMANS.

**MODIFICATION DES TRAVAUX D'EN-
FOUISSEMENT DES RESEAUX ELEC-
TRIQUES RUE D'ENFER**

à l'unanimité,

VALIDE la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, signée par M. Le Maire, relative à la réalisation des travaux suivants relatifs à l'enfouis- sement des réseaux de la rue d'Enfer :

Réseau BTA : 52 305,00 € HT

Réseau EP avec dispositif d'économie d'énergie : 69 188,00 € TTC

Réseau Communication Electronique : 92 357,00 € TTC

Questions diverses :

SITCOME

Messieurs BERNARD et DEVAUX informent les membres du Conseil Municipal que le SITCOME se trouve actuellement dans une grande difficulté financière qui est due au non-paiement des cotisations par trois communes adhérentes : Montereau-Fault-Yonne, La Grande-Paroisse et Salins, Montereau-Fault-Yonne étant le principal débiteur.

Cette situation fragilise fortement le syndicat, qui rencontre des difficultés pour assurer le paiement des salaires et se voit contraint de solliciter une avance de trésorerie auprès des autres communes membres.

Les difficultés sont accentuées par plusieurs fac- teurs : des actions en justice engagées auprès du Tribunal Administratif par la commune de Monte- reau-Fault-Yonne, l'existence d'une convention potentiellement illégale avec Île-de-France Mobili- tés, ainsi qu'un contexte de fortes tensions poli- tiques.

Monsieur Le Maire ajoute que l'État n'apporte au- cune aide financière directe au fonctionnement du syndicat, limitant son aide potentielle à des subven- tions d'investissement inadaptées à la situation ac- tuelle. Cette situation est encore aggravée par le calendrier électoral, qui retarde le vote des budgets communaux. Il sera donc nécessaire de procéder à un versement partiel de la cotisation 2026, préala- blement au vote du budget par le SITCOME.

Enfouissement des réseaux Rue d'Enfer

Madame TREF demande si des plans ou des projets sont disponibles concernant l'enfouissement des câbles dans la partie basse de la rue d'Enfer.

Monsieur le Maire répond qu'il est encore trop tôt pour disposer d'éléments précis, le projet étant en cours d'élaboration par le SDESM et la CCPM. Il précise toutefois que les travaux dans la partie basse de la rue ne devraient pas poser de difficultés ma- jeures en matière de circulation vers Tertre Doux, celle-ci pouvant être maintenue via la rue de la Fon- taine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H27.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2026 à 20 h 30

Présidence : M. Jean-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES et THOMERET.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VIGNOLI, MM DELA- LANDRE.

Secrétaire de Séance : M. DEVAUX.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 janvier 2026 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**REPRISE ANTICIPÉE DU RESULTAT 2025
DU BUDGET « BIENS EN LOCATION »**

à l'unanimité,

	<u>Soldes</u>
Affectation à l'investissement (compte 1068)	0.00 €

<u>Reprise anticipée</u>	
Report en investissement au 001	1 308.03 €

<u>Reprise anticipée</u>	
Report en fonctionnement au 002	14 361.42 €

CONSIDERANT l'impossibilité temporaire de l'Etat de fournir ses éléments.

CONSTATE ET APPROUVE la reprise par anti- cipation des résultats de l'exercice 2025 du budget BIENS EN LOCATION de la commune d'Esmans.

CONSEIL MUNICIPAL - suite

BUDGET PRIMITIF 2026 « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2026 « Biens en location » de la commune.

ARRETE en dépenses et en recettes conformément au tableau comme suit :

Section fonctionnement	24 256.69 €
Section d'investissement	1 308.03 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

REPRISE ANTICIPEE DU RESULTAT 2025 DU BUDGET DE LA COMMUNE ESMANS

à l'unanimité,

Soldes

Affectation à l'investissement (compte 1068) 125 018.72 €

Reprise anticipée

Report en investissement au 001 -213 746.57 €

Reprise anticipée

Report en fonctionnement au 002 410 247.54 €

CONSIDERANT l'impossibilité temporaire de l'Etat de fournir ses éléments.

CONSTATE ET APPROUVE la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2025 du budget de la commune d'Esmans.

BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE ESMANS

à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le budget primitif 2026 de la commune d'Esmans.

ARRETE en dépenses et en recettes conformément au tableau comme suit :

Section fonctionnement	1 225 149.39 €
Section d'investissement	537 430.67 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

MOTION RELATIVE AU PROJET DE LOI DECENTRALISATION

CONSIDERANT que le projet de confier aux départements le rôle de chef de file des réseaux d'énergie pourrait affaiblir les syndicats d'énergie, qui assurent aujourd'hui la gestion, le financement et le développement des réseaux locaux ainsi que la transition énergétique sur le territoire.

à l'unanimité,

APPROUVE la motion proposée par la FNCCR et le SDESM.

AUTORISE Monsieur le maire à transmettre cette délibération ainsi que la motion à Monsieur le Pre-

mier Ministre pour lui rappeler le rôle exercé par les AODE et les syndicats d'énergie.

Questions diverses :

SITCOME

Monsieur BLANCHOT sollicite des précisions sur les motifs ayant conduit le SITCOME à inviter les conseillers municipaux à manifester devant la mairie de Montereau-Fault-Yonne le samedi 21 février.

En réponse, Monsieur BERNARD rappelle aux membres du Conseil municipal qu'à la suite d'une évolution législative, la compétence d'autorité organisatrice des transports en Île-de-France a été transférée à Île-de-France Mobilités (IDFM) présidée par Mme Valérie PECRESSE également présidente de la Région.

Dans ce nouveau cadre, le maire de Montereau-Fault-Yonne, Monsieur CHERON, par ailleurs vice-président de la Région et membre éminent de l'UDI, nonobstant la situation administrative de sa commune au regard du SITCOME dont il conteste désormais le bien fondé de son existence, a procédé à la signature d'une convention avec IDFM dont la légalité fait aujourd'hui l'objet de contestations devant le tribunal administratif.

Cette initiative s'inscrit dans un contexte politique particulier, marqué par une perte d'influence de la majorité Monterolaise dans les structures intercommunales où les responsabilités lui ont échappé à l'issue des élections municipales de 2020.

Dans sa logique de contestation du bien-fondé de l'existence du SITCOME, la commune de Montereau-Fault-Yonne a interrompu le versement de sa cotisation à ce syndicat, créant une absence de recettes approchant aujourd'hui le million d'euros.

Cette situation s'est compliquée de jours en jours par la multiplication des recours contentieux entre la mairie de Montereau et le SITCOME et par la persistance de fortes tensions politiques à ce niveau local, s'exacerbant à l'approche des élections.

C'est dans ce contexte que, bien que l'impact réel d'une telle initiative suscite des interrogations, certains élus membres du SITCOME envisagent de se rassembler le 21 février devant la mairie de Montereau-Fault-Yonne afin de faire entendre leur opposition à l'action menée par le Maire de Montereau.

Remerciement de M. BERNARD à l'ensemble du Conseil Municipal

Monsieur BERNARD rappelle combien le début de ce mandat a été difficile, lourdement impacté par le COVID et marqué par l'abondance des directives contradictoires dans un cadre où les défis post-électoraux ont fortement impacté le quotidien et la vie des Esmanais

CONSEIL MUNICIPAL—suite

Il revient sur la confusion quotidienne liée aux textes officiels, la distribution des masques et les difficultés rencontrées par l'équipe pendant cette période exceptionnelle.

Malgré ces obstacles, il souligne que cette expérience a permis d'apprendre à mieux gérer les situations complexes et d'en tirer des enseignements pour l'avenir. Il note cependant que cette période a temporairement affaibli le dynamisme post-électoral et ralenti la reprise des activités communales.

Néanmoins, le mandat a été riche en réalisations. Plusieurs projets ont progressé, notamment dans les domaines de l'environnement et de l'urbanisme, tout en préservant le caractère villageois de la commune.

Il met en avant la reconnaissance du secteur du Fossard Est comme projet d'intérêt régional, prometteur pour la commune, ainsi que la réalisation programmée du rond-point RD606/RD28 et la fermeture du passage à niveau.

Il salue également l'action de ceux qui, hors de tout clivage politique, se sont donnés pour remettre en marche l'activité et la cohésion sociale dans la commune, notamment au travers des associations dont deux nouvelles ont été créées.

Enfin, M. BERNARD remercie l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour six années d'engagement, souhaite bonne chance à ceux qui se portent candidats pour le futur mandat et salue ceux qui quittent leurs fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H56.

Coordonnées — Contacts

Eglise Notre Dame de l'Assomption

Messe tous les 4ème dimanches du mois à 9h30

Pour toute demande concernant l'église :

@ : briconnetguillaume@gmail.com

Paroisse Tél : 07 44 42 51 08

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Écluse



ECOLE - RPI du BRESMONT

SYNDICAT DES ECOLES DU BRESMONT

16 Grande Rue - 77940 Esmans
Tél: 01 60 96 21 61

Service péri-scolaire (garderie et cantine)
Tél. : 09 67 19 21 61

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire
d'Esmans

Directrice : Mme Détailler
Tél. : 01 64 32 15 56

Ecole primaire
de La Brosse-Montceaux :

Directrice : Mme Beaulieu
Tél : 01 64 32 55 50



MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53

Fax: 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06 21 32 70 80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30

Mardi : Fermé

Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30

Jeudi : Fermé

Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30

Un Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00
(ouvert 1 samedi sur 2)



ESMANS EN BREF

946 habitants au 1er janvier 2026

Superficie : 1783 ha

Longueur de voirie : 14,25 km

Voirie rurale : 49 km

Canton de Montereau

Arrondissement de Provins



www.esmans.fr



Mairie d'Esmans



Panneau
Pocket

Au fil du Rû

Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD